

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**Objet :** Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie  
Unité pastorale de la Mandrolière – Conservation du bâtiment pastoral : rénovation de la toiture

Le « 5 septembre 2024 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée générale de l'AFP des Glières dont les noms suivent :

**Etaient présentes :** Christian ANSELME, Valentin FILLON, Michel BASTARD, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Pascal MATHIEU, Simon GLESSER, Régina BIBOLLET, Serge FARINELLI, Richard CLAVEL, Jean-Pierre BETEND, Jean-Marc NICOLLIN, Jean Yves ABBE DECAROUX

Ullyse ANTHOINE-MILHOMME à donné procuration à Régina BIBOLLET

**Quorum atteint.**

**Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière

Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie

---

Monsieur le Président présente le projet de travaux relatif à l'unité pastorale de la Mandrolière. Le projet consistera à rénover la toiture du bâtiment pastoral.

Il est exposé à l'Assemblée Générale que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

**975,00 € pour un montant estimé de 36 107,18 € TTC de travaux**

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux de réfection de toiture
- Approuve le montant de la contribution proposée à 975,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

**Le Président de l'A.F.P.**

**Christian ANSELME**

